

PRÉFECTURE
DE LA
DORDOGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DIRECTION
DES
ACTIONS DE L'ÉTAT

ARRETE MODIFICATIF

BUREAU DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A CIEL OUVERT D'ARGILE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE

RÉFÉRENCE A RAPPELER

SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE

N°	921703
DATE	FS/CN

* * *

LE PREFET DE LA DORDOGNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

*

- VU l'arrêté préfectoral n° 921256 du 19 Août 1992 ; autorisant la SARL Tuilerie du Périgord à exploiter une carrière ;
- VU la proposition de M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche d'Aquitaine en date du 24 Juillet 1992 ;
- SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la DORDOGNE,

- A R R E T E -

ARTICLE 1er : L'article 2, 1er alinéa de l'arrêté préfectoral du 19 Août 1992 est modifié comme suit :

Conformément au plan joint à la demande, lequel est annexé à l'original du présent arrêté, l'autorisation d'exploiter porte sur les parcelles cadastrées dans la section D sous les n° 974, 975 (pour partie), 980 à 985, 998 (pour partie) et 999.

ARTICLE 2 : Un extrait du présent arrêté modificatif sera publié aux frais du pétitionnaire dans un journal local et affiché dans la Commune de SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE par les soins du Maire.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Dordogne,
M. le Maire de la Commune de SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE,
M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
M. le Chef du Service Départemental de l'Architecture,
M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
M. le Directeur Régional de l'Environnement,
M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche Aquitaine,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur des Actions de l'Etat,

Georges GALDRAT

2, Rue Paul-Louis Courier 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél. 53.02.24.24. standard - Télex 541.919 PREF DOR - Télécopie 53.08.88.27

PRIERE POUR CHAQUE CORRESPONDANCE DE RAPPELER LA REFERENCE ET LE TIMBRE DU SERVICE

FAIT A PERIGUEUX, le 12 NOV. 1992



LE PREFET,
Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,
Olivier du CRAY